

Conseil d'administration

Mardi 4 septembre 2018 – 14 h 00

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2018
- 2 Information sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017
- 3 Composition du Conseil d'Administration
- 4 Avenant à la convention de cession ou de mise à disposition gratuite entre l'ORMES et SYNERZIP-LH
- 5 Point d'actualité PPRT
- 6 Point d'actualité PPRL
- 7 Point Communication et Sensibilisation

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BILAN 21017

- 8 Rapport d'activités 2017
- 9 Compte d'exploitation 2017 / Bilan / Annexe aux comptes
Rapports du commissaire aux comptes

PROGRAMME D' ACTIONS

- 10 Programme d'actions 2018

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ORMES

- 11 Agrément des membres pour 2018
- 12 Budget prévisionnel 2018

QUESTIONS DIVERSES

- 13 Clôture – fixation de la date pour le prochain conseil d'administration



**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

**Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ORMES
en date du 12 février 2018**

Le 12 février 2018, à l'Hôtel d'Agglomération, salle Raoul Dufy, les membres du Conseil d'Administration de l'association ORMES, désignés lors de l'assemblée constitutive en date du 11 février 2003 et élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2013, se sont réunis.

Le Président Monsieur Luc LEMONNIER, ouvre la séance à 10h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Etaient présents :

Luc LEMONNIER, CODAH
Alban BRUNEAU, CODAH
Daniel SOUDANT, CODAH
Didier SANSON, Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, Caux Estuaire
Emmanuel LUDOT, Grand Port Maritime du Havre
François HAAS, CCI Seine Estuaire
Didier LUTSEN, CCI Seine Estuaire
Raphaël WIETZKE, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Olivier CLAUDAUD, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Damien OLIVIER, Université du Havre
Jean-Marie DUBOS, SAFRAN Nacelles

Excusés :

Jacques DELLERIE, Caux Estuaire donne pouvoir à Monsieur Didier SANSON
Baptiste MAURAND, Grand Port Maritime du Havre donne pouvoir à Monsieur Emmanuel LUDOT
Pascal REGHEM, Université du Havre donne pouvoir à Monsieur Damien OLIVIER
Jean-Baptiste GASTINNE, Ville du Havre donne pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER

Absents :

Bruno PACCOUD, KPMG

Présents non votants :

Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Pascal MALLET, CODAH, chargé de la commission « surcotes marines » à l'ORMES
Jean-Michel VILLEVAL, SYNERZIP-LH
Agnès GORI-RASSE, Caux Estuaire
Cristina BRAGA MOREIRA, ORMES
Christian CHICOT, Directeur pôle population à Gonfreville l'Orcher

- *Ordre du jour* -

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017
- Composition du Conseil d'Administration
- Délégation de pouvoirs
- Point d'actualité PPRT
- Point d'actualité PPRL
- Point budgétaire au 31 décembre 2017
- Fixation du montant des cotisations 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Questions diverses / Clôture / fixation de la date pour le prochain Conseil d'Administration

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017

Le Président demande s'il y a des observations ou des questions sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

2. Composition du Conseil d'Administration

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que monsieur Pascal REGHEM, président de l'université du Havre a fait part du souhait de Monsieur Dimitri LEFEBVRE de ne plus être membre du Conseil d'Administration de l'ORMES.

Monsieur Damien OLIVIER, Professeur des universités en informatique est ainsi désigné pour le remplacer au sein du Conseil d'Administration.

3. Délégation de pouvoirs

A la suite de son élection au titre de Président de l'ORMES lors du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017, Monsieur Luc LEMONNIER souhaite donner délégation de ses pouvoirs à Monsieur Didier SANSON, 1er Vice-président ainsi qu'à Monsieur Baptiste MAURAND, 2nd Vice-

président afin de le remplacer dans tous les cas d'absences ou d'empêchements qui seraient de nature à nuire au bon fonctionnement de l'association ORMES.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour cette délégation de pouvoir pour permettre le bon fonctionnement de l'association.

4. Point d'actualité PPRT

a. Le volet « habitat »

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du volet « habitat » du PPRT.

Monsieur Pascal MALLET rappelle que 290 logements sont concernés par ce PPRT avec un renforcement des bâtis et que la zone impactée porte principalement sur la commune de Gonfreville l'Orcher et de façon minimale sur celle de Rogerville.

L'opérateur logement INHARI a été nommé afin d'apporter une aide technique, administrative et financière personnalisée tout au long du projet de chaque propriétaire.

Cet opérateur logement accompagnera donc les habitants à monter leur projet tant sur l'aspect technique que financier, suivra les travaux et contrôlera la bonne exécution de ces derniers afin de veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

D'autre part, il existe également dans le cadre d'un projet d'intérêt général avec la CODAH et l'ANAH, un programme d'accompagnement pour l'amélioration du logement ayant pour principe de connecter d'éventuels travaux sur la précarité énergétique, l'adaptation des logements pour la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Différentes actions de communication seront organisées durant le 1^{er} trimestre 2018 :

- Un projet de communiqué de presse est en cours avec la sous-préfecture ;
- Une réunion publique est prévue à Gonfreville-l'Orcher pour établir un premier contact avec les habitants concernés et l'équipe d'INHARI dans le but de rappeler la démarche et ses différentes étapes ;
- Une réunion avec les artisans aura lieu pour présenter la démarche PPRT et expliquer les attentes. Il sera également proposé les principes de la « charte artisans » ;
- Une réunion- prise de contact sera organisée avec les bailleurs sociaux concernés par les périmètres du PPRT : LOGEO Seine Estuaire et Immobilière Basse Seine.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande si seule la commune de Gonfreville l'Orcher est touchée ?

➤ Monsieur Pascal Mallet répond que cela touche essentiellement la commune de Gonfreville l'Orcher mais que 3 logements de la commune de Rogerville sont également impactés. Une maison de la commune de Sandouville est également concernée mais celle-ci dépend du périmètre de Caux Estuaire.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande à quel moment aura lieu la réunion pour les habitants de Rogerville ?

- **Monsieur Pascal MALLET** informe que les propriétaires de la commune de Rogerville concernés seront conviés à la réunion organisée avec les habitants de Gonfreville l'Orcher.

Monsieur Alban BRUNEAU précise qu'un travail a été effectué lors des COTECH « habitat » sous la présidence de la Sous-Préfète pour l'organisation de ses réunions publiques. Ce travail sera mené sur plusieurs années et représente un travail de suivi important. Il est nécessaire de bien transmettre l'information auprès des propriétaires et des locataires afin qu'ils comprennent le fonctionnement. Il est également important que les artisans soient alertés sur les conditions et exigences liées au futur cahier des charges pour les travaux. Il espère que les financements suffiront à l'accompagnement des propriétaires. Le COTECH « habitat » réalisera ce travail, vérifiera et accompagnera au mieux les riverains.

Monsieur Pascal MALLET précise que le financement correspond à 10% de la valeur du bien avec un plafond à 20 000 €. Cela correspond donc à un « Pack travaux » pour le PPRT qui est ciblé avec un financement à 100% sur l'ensemble du dispositif.

Madame Agnès GORI-RASSE rappelle qu'un seul logement est impacté sur la commune de Sandouville.

b. Le volet « activités économiques »

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL intervient sur ce sujet et rappelle la présidence de Madame la Sous-Préfète concernant le COTECH AE du PPRT

- *Les activités en zone de mesures foncières et titulaires de droits réels :*
 - Le financement est fixé par arrêté de Madame la Préfète depuis le 22 décembre 2017 suite au refus d'un financeur de signer la convention. Le document devient donc un protocole imposé par arrêté.
 - Madame Marie AUBERT, Sous-Préfète du Havre a invité par courrier les AE concernées par le PPRT le 27 février 2018 à une réunion d'explication sur les procédures à mettre en œuvre ainsi que les différentes hypothèses pour les AE. Participeront au tour de table : la DREAL, la CODAH, la ville de Gonfreville-l'Orcher, la ville du Havre, le GPMH, la CCI Seine- Estuaire et SYNERZIP-LH.
 - Le travail de proximité réalisé par SYNERZIP-LH permet de disposer d'une vision assez complète des entreprises concernées (bailleurs, locataires) ainsi que d'une représentation de leur positionnement avant la réunion.
- *Les activités en zone de mesures foncières non titulaires de droits réels :*
 - La rédaction d'un « accord de financement » (ex protocole) est en cours d'achèvement et devrait être proposé aux financeurs potentiels.
 - Une réflexion doit être menée sur l'organisation à mettre en œuvre pour accompagner cette démarche hors du champs légal et réglementaire.

En résumé, ces dispositifs doivent assurer un accompagnement visant à préserver :

- L'amélioration substantielle de la protection des personnes ;
- Le maintien des activités économiques sur place quand cela est compatible avec l'objectif de protection des personnes ;
- Lorsque ces conditions précédentes ne seront pas réunies, mettre tout en œuvre pour que la relocalisation des activités économiques se fasse dans le maintien de l'intérêt du territoire.

- *Les activités en zone bleue*

Ce sont les activités économiques non visées par des mesures foncières mais qui doivent prendre en compte les risques auxquels elles sont confrontées et y répondre notamment par des mesures organisationnelles.

A l'initiative de SYNERZIP-LH, il s'est tenue une réunion le 7 janvier 2018 pour informer ces entreprises (70 d'entre elles étaient présentes sur les 120 entreprises concernées).

Un travail de terrain et de proximité est actuellement en cours par SYNERZIP-LH pour mettre en place avec chacune les conditions d'un accompagnement adapté et efficace. A ce titre, en collaboration avec la ville de Gonfreville-l'Orcher, les activités économiques de l'Avenue Marcel Le Mignot (Hors ZIP) sont intégrées dans la démarche.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite donner quelques précisions notamment face aux enjeux et veiller à ce que la relocalisation se fasse sur le territoire de la CODAH. Cela va générer beaucoup d'activités au sein des services de la ville et Monsieur Alban BRUNEAU aimerait donc que la ville de Gonfreville-l'Orcher soit accompagnée pour l'étude de ces dossiers.

Le Président précise que tous les acteurs ont tout intérêt à être solidaires sur le dossier car cela représente la force de notre territoire et représente la capacité d'acceptation collective du risque. Il précise que tous ceux qui détiennent le foncier doivent vraiment être mobilisés sur cette affaire pour accompagner les mutations.

Monsieur Emmanuel LUDOT confirme que le GMPH est mobilisé sur ce dossier et travaille en collaboration avec SYNERZIP-LH. Il ajoute que le GPMH a un certain nombre de solutions à proposer notamment un certain nombre de parcelles permettant de reloger les activités économiques susceptibles d'être relocalisées.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL précise que l'association SYNERZIP-LH participe activement au niveau national à la demande de l'association AMARIS à l'organisation d'un benchmark sur l'accompagnement des AE dans le cadre du PPRT. A ce titre, le groupe de travail a été reçu, courant janvier, pour une première visite organisée en collaboration avec la ville de Gonfreville-l'Orcher.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite un point de vigilance sur les effets d'aubaine qui pourraient amener certains bailleurs à vouloir seulement capter les financements.

Monsieur François HAAS demande si le coût des mesures qui a été indiqué il y a quelques temps (entre 10 et 15 millions d'euros) est réaliste.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL indique que la dernière évaluation connue s'élève à 18 millions d'euros.

Le Président aimerait que l'on dispose d'un suivi régulier au sujet de ces montants.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL répond que pour avoir ce suivi, il faut se retourner vers les collectivités. En effet, les activités économiques choisissant la mesure de délaissement vont se retourner vers les collectivités pour négocier le montant de la mesure. Une vision plus précise et concrète se fera donc au fur et à mesure des négociations.

5. Point d'actualité PPRL

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du point d'actualité du Plan de Prévention des Risques Littoral.

Monsieur Pascal MALLET revient sur la tempête Eleanor qui a eu lieu en début d'année (du 02 au 04 janvier 2018) en précisant que cette tempête ressemble aux tempêtes que nous pourrions craindre sur le territoire. Le niveau de la mer était très élevé car il y a eu une combinaison de grande marée (coefficient supérieur à 100), de grande surcote et de marée haute.

La tempête Eleanor a atteint le mercredi 3 janvier aux alentours de midi un pic de 9,19 m (8,87 m retenu) alors que le niveau prédit était de 8.35 m.

Ce phénomène a entraîné une augmentation du niveau d'eau des différents bassins du Havre (bassin du commerce, bassin du Roy etc.). Nous avons pu constater après cette tempête, une problématique de dépôts sur la plage du Havre qui a fait l'objet d'actions collectives et citoyenne. Le seul gros dommage observé à ce jour (une étude est en cours) est le décolllement d'une plaque de bétons sur la promenade du bout du monde (Sainte-Adresse).

Le GIP SEINE AVAL (membre de la commission surcote marine de l'ORMES) a transmis une note à l'ORMES indiquant que cet événement est un phénomène assez fréquent d'un point de vue statistique (période de retour décennale).

Monsieur Pascal MALLET revient également sur la démarche instituée en 2015 par le Préfet, relative à l'élaboration d'un plan de prévention des risques littoraux de la Plaine Alluviale Nord de l'Embouchure de la Seine (PPRL PANES) qui va conduire à établir une nouvelle réglementation sur l'ensemble du territoire (de Sainte-Adresse à Tancarville).

Pour information, au 1^{er} semestre 2018, les cartes d'aléas devraient arriver et un COTECH regroupant les parties prenantes (communes et intercommunalités) sera organisé. Des premiers livrables devraient également arriver sur cette même période et ainsi permettre de pouvoir travailler sur le règlement qui s'appliquera différemment selon les zones.

Le Président demande si les membres du Conseil d'Administration ont des questions.

Monsieur Jean-Marie DUBOS souhaiterait savoir quel est le livrable et la matière qui sera transmis aux industriels de la ZIP ?

Monsieur Pascal MALLET répond qu'au premier semestre les cartes d'aléas seront élaborées et qu'un travail sera engagé par la suite pour la création d'une carte des enjeux. Celle-ci n'est pas encore commencée par les services de l'ÉTAT. Ces deux cartes seront ensuite fusionnées et le COTECH travaillera à partir de cette lecture avec les services de l'État pour faire en sorte que ce règlement soit le plus adapté possible aux enjeux du territoire. Une fois ce règlement approuvé par le Préfet, celui-ci s'appliquera comme de nouvelle règle d'urbanisme qui s'ajouteront au document « plan local d'urbanisme ».

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL souhaiterait que l'association SYNERZIP-LH soit partie prenante du COTECH pour être au plus près des activités économiques afin de pouvoir transmettre le plus rapidement possible la réalité des décisions qui pourraient intervenir.

Monsieur Emmanuel LUDOT indique que la volonté exprimée aux services de l'État est de reproduire pour le PPRL ce qui a été produit pour le PPRT, c'est-à-dire un travail collaboratif qui vise à partager un règlement qui aboutisse à quelque chose qui soit favorable à tous.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande s'il y a d'autres exemples sur le territoire de PPRL sur lesquels nous pouvons nous appuyer à titre de benchmark ?

Monsieur Pascal MALLET répond qu'un travail de recherche de PPR semblable à celui de notre territoire est actuellement en cours notamment pour voir comment le règlement a été traité et qu'elles étaient les règles par rapport aux aléas concernés.

6. Point budgétaire au 31 décembre 2017

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le point budgétaire au 31 décembre 2017.

Monsieur François HAAS précise que les comptes 2017 ne sont pas encore arrêtés et présente le tableau suivant :

POINT BUDGÉTAIRE AU 31/12/17

	budget prévisionnel 2017		Point au 31/12/17	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		108 900,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		45 851,95 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		5 167,20 €
Honoraires avocat				2 772,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		- €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		2 065,23 €
Site Web-ORMES		800,00 €		2 664,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		6 996,84 €
Frais postaux		1 300,00 €		831,12 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		143,22 €
Charges locatives		102,00 €		71,21 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		712,32 €
Frais divers		800,00 €		1 359,28 €
Impôts et taxes		500,00 €		162,00 €
Assurances		1 000,00 €		916,51 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		- €
HCFDC		500,00 €		143,20 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		28 232,72 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
TOTAL		81 532,00 €		98 088,80 €
Projets associatifs				
Information préventive				8 388,82 €
TOTAL				8 388,82 €
TOTAUX	108 900,00 €	81 532,00 €	108 900,00 €	106 477,62 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		2 422,38 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	
Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17			
Evaluation de l'impact des surcotes marines		3 796,27 €		

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du point budgétaire 2017 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune intervention n'est demandée.

7. Fixation du montant des cotisations 2018

Le Président annonce aux membres du Conseil d'Administration que Madame Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Seine-Estuaire l'a informé par courrier en date du 9 mai 2017 de la décision du bureau de la CCI Seine-Estuaire de réduire sa contribution à hauteur de 12 500 € pour l'année 2018 et propose ainsi de fixer les cotisations suivantes pour l'année 2018 :

- Établissement Publics de Coopération intercommunales :
 - CODAH : 39 000 €
 - Caux Estuaire : 3 000 €
- CCI Seine Estuaire : 12 500 €
- Grand Port Maritime du Havre : 3 000 €
- Université du Havre : 300 €
- Communes : 100 €
- SYNERZIP-LH : 35 000 € (dont 100 € par établissement industriel membre de l'ORMES)
- Membres associés : 100 €

Le Président demande s'il y a des oppositions sur le montant de cotisations 2018.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite savoir s'il y a des explications de la part de la CCI Seine-Estuaire quant au fait de la diminution de 50 % de sa cotisation.

Le Président répond que cette diminution est justifiée par une baisse des ressources de la CCI Seine-Estuaire et qu'il n'y a pas de volonté de se désengager.

Monsieur François HAAS également représentant de la CCI Seine-Estuaire ajoute que l'hébergement de SYNERZIP-LH au sein de la CCI Seine Estuaire justifie également cette baisse de cotisation.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2018.

8. Budget prévisionnel 2018

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le budget prévisionnel 2018.

Monsieur François HAAS présente le tableau suivant :

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	2017		2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		57 800,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		96 400,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		5 200,00 €
Honoraires avocat				3 000,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		1 000,00 €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		- €
Site Web-ORMES		800,00 €		800,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		7 000,00 €
Frais postaux		1 300,00 €		200,00 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
Charges locatives		102,00 €		- €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		- €
Frais divers		800,00 €		800,00 €
Impôts et taxes		500,00 €		500,00 €
Assurances		1 000,00 €		1 000,00 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		500,00 €
HCFDC		500,00 €		300,00 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		10 000,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
TOTAL		81 532,00 €		92 450,00 €
TOTAUX	108 900,00 €	81 532,00 €	96 400,00 €	92 450,00 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		3 950,00 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	
Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17			
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €			

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du budget prévisionnel 2018 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2018.

9. Questions diverses -Clôture

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions diverses.

Aucune question diverse n'est formulée.

Le Président informe les membres que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h25.

Le Président
Luc LEMONNIER

Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 La Havre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 20 novembre 2017

Le 20 novembre 2017, à l'Hôtel de Ville du Havre, Salle du Conseil Municipal, a eu lieu une Assemblée Générale Ordinaire de l'ORMES.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Luc LEMONNIER, ouvre la séance à 10H44.

Etaient présents :

Luc LEMONNIER, administrateur, CODAH
Luc LEMONNIER, maire du Havre
Alban BRUNEAU, administrateur, CODAH
Luc LEMONNIER, maire de Gonfreville l'Orcher
Didier SANSON, administrateur, Caux Estuaire
Didier SANSON, maire d'Etainhus
Jean-Michel ARGENTIN, administrateur Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, maire d'Oudalle
François HAAS, administrateur, CCI Seine Estuaire
Olivier CLAVAUD, administrateur, Commission risques industriels
Olivier CLAVAUD directeur de CHEVRON ORONITE
Raphaël WIETZKE, administrateur, Commission risques industriels
Raphaël WIETZKE, directeur de SEDIBEX
Baptiste MAURAND, administrateur, GPMH
Emmanuel LUDOT, administrateur, GPMH
Pascal REGHEM, administrateur, Université du Havre
Jean-Marie DUBOS, administrateur, SAFRAN NACELLES
Jean-Marie DUBOS, directeur de SAFRAN NACELLES
Jean-Louis MAURICE, maire de Fontaine-la-Mallet
Dominique GRANCHER, maire de Mannevillette
Patrick BUSSON, maire de Saint-Laurent-de-Brèvedent
Gilbert LE MAITRE, maire de Saint-Vigor-d'Ymonville
Albert PEETERS, directeur de SHMPP
Tom SCHOCKAERT, directeur de TOTAL Raffinage France – Plateforme de Normandie

Représentés :

Olivier HAAS, maire de La Remuée, est représenté par Jack OGER
Bertrand GIRARDIN, maire de Saint-Romain-de-Colbosc est représenté par Claude FOUACHE
Thierry QUENOUILLE, directeur de LUBIRZOL est représenté par Gilles MALICORNE
Olivier CLAVAUD, président de SYNERZIP-LH est représenté par Jean-Michel VILLEVAL

Pouvoirs :

Daniel SOUDANT, administrateur, CODAH donne pouvoir à Luc LEMONNIER
Jacques DELLERIE, administrateur Caux Estuaire donne pouvoir à Didier SANSON
Dimitri LEFEBVRE, administrateur Université du Havre donne pouvoir à Pascal REGHEM
Philippe AUGIER, maire de Deauville donne pouvoir à Luc LEMONNIER
Bernard LECARPENTIER donne pouvoir à Michel JURADO
Daniel FIDELIN, maire de Montivilliers donne pouvoir à Jean-Pierre QUEMION
Pascal LEPRETTRE, maire de Rolleville donne pouvoir à Didier SANSON
Denis MERVILLE, maire de Sainneville-sur-Seine donne pouvoir à Philippe CHAMPION
Bernard RIBET, maire des Trois Pierres donne pouvoir à Jean-Michel ARGENTIN
Ludovic LEMAGUEROU, directeur de CARE donne pouvoir à François HAAS
Bruno OUTIL, directeur de la C.I.M donne pouvoir à Albert PEETERS
Éric CARIDROIT, directeur d'ERAMET donne pouvoir à Olivier CLAVAUD
Pascal AMBOS, directeur de la centrale EDF donne pouvoir à Arnaud PERQUIA
Patrick FAGEOL, directeur d'OMNOVA SOLUTIONS SAS donne pouvoir à Olivier CLAVAUD
Éric VAN KALMTHOUT, directeur de TOTAL FLUIDES donne pouvoir à Tom SCHOCKAERT

Absents :

Jean-Baptiste GASTINNE, administrateur, Ville du Havre
Daniel SOUDANT, maire de Manéglise
Jacques DELLERIE, maire de Sandouville
Nadine BOUTIGNY, maire de Gommerville
Didier LUTSEN, administrateur CCI Seine Estuaire
Christian GRANCHER, maire de Cauville
André CHALARD, maire d'Épretot
Gilbert CONAN, maire d'Épouville
Hubert DEJEAN DE LA BATIE, maire de Sainte-Adresse
Hubert BENARD, maire de Gainneville
Sylvain VASSE, maire de Graimbouville
Christine MOREL, maire d'Harfleur
Michel LAMARRE, maire d'Honfleur
Michel RATS, maire de La Cerlangue
Michel-Olivier MATHIEU, maire de La Rivière-Saint-Sauveur
Denis NAVARRE, maire de Notre-Dame-du-Bec
Jean-Louis ROUSSELIIN, maire d'Octeville-sur-Mer
Avelyne CHIROL, maire de Rogerville
André GUEROULT, maire de Saint-Aubin-de-Routot
Valérie HUON-DEMARE, maire de Saint-Gilles-de-la-Neuille
Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, maire de Saint-Martin-du-Manoir
Jocelyne GUYOMAR, maire de Saint-Vincent-de-Cramesnil
Didier ALO, directeur d'AIR LIQUIDE France Industrie
Jean-François FERRAS, directeur d'ALKION
Nathan MARASHI, directeur de PPG COATING
Laurent GALLIEN, directeur de SEREP
Damien LEBAIR, chef de centre à SIGALNOR
Gilles RASKOPF, directeur de YARA France

Présents non votants :

Bruno PACCOUD, Commissaire aux comptes, KPMG
Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Pascal MALLET, CODAH
Cristina BRAGA MOREIRA, ORMES

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016

BILAN 2016

2. Rapport d'activités 2016
3. Rapport financier 2016
4. Rapports des commissaires aux comptes
5. Approbation de l'exercice clos

PROGRAMME D'ACTION

6. Evolutions de l'ORMES
7. Programme d'actions 2017

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ORMES

8. Présentation du budget prévisionnel 2017

QUESTIONS DIVERSES

9. Questions diverses - Clôture

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016

Le **Président** demande aux membres de l'Assemblée Générale s'ils ont des remarques particulières sur la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016, qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'Association.

Aucune observation n'étant formulée, le **Président** soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la première résolution :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 20 novembre 2017, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 avril 2016, approuve le texte qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2016

Le **Président** donne la parole à **Jean-Louis MIGNARD** pour la présentation du rapport d'activités.

Monsieur Jean-Louis MIGNARD soulève le fait que l'année 2016 a été une année sensible en termes de risques. Il nous donne l'exemple au niveau technologique de l'explosion

survenue chez TOTAL suivie d'un incendie maîtrisé qui a conduit à un renforcement des équipes d'astreinte et un dispositif permettant la transmission d'information plus rapide.

En ce qui concerne les risques naturels, Monsieur Jean-Louis MIGNARD évoque un effondrement de falaise qui a eu lieu entre le Havre et Sainte-Adresse (sans victime) et qui a conduit à sécuriser le secteur. Il nous précise qu'il y a également eu une surcote marine, l'une des plus importante depuis 1982, qui n'a pas engendré de dommage car elle n'a pas eu lieu lors d'une marée haute.

Points Marquants en 2016 :

- Le PPRT a été approuvé le 17 octobre 2016 par la Préfète après une longue négociation et a conduit à un dispositif de mesures équilibrées permettant de préserver l'habitat, les activités économiques et le développement économique du territoire.
- Dans le cadre de ce PPRT a également été créée l'association E-SECUZIP devenue SYNERZIP-LH qui travaille actuellement en collaboration avec l'ORMES.
- En 2016, l'ORMES a finalisé et produit l'atlas des risques technologiques permettant d'évaluer l'ensemble des risques auxquels sont confrontés les occupants de la zone industrielle et portuaire du Havre.
- A partir des études de l'ORMES, la CODAH a mené une étude de faisabilité d'un clapet anti-retour pour protéger le quartier Saint Nicolas au Havre des submersions marines.
- Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Plaine Alluviale Nord de la Seine (PPRL PANES), l'ORMES a mis à disposition et présenté ses travaux préliminaires à une étude d'aléa lancée en groupement de commande avec la DDTM76, le GPMH, Caux Estuaire et la CODAH dans le but de préciser les niveaux de surcotes et leurs impacts sur le territoire.
- Un Benchmarking territorial a été lancé sur les outils de résilience aux inondations (Préfecture de police de Paris, Siège de Radio-France, Etablissement de Soutien Logistique du Ministère de l'Intérieur).
- Un partenariat a été instauré avec la CODAH, ENEDIS et le GPMH dans le cadre d'un groupe de travail national sur la « résilience des réseaux techniques » au risques naturels.
- L'ORMES et la CODAH ont été invitées à participer à la table ronde des journées internationales REFMAR organisées par l'UNESCO, le SHOM et le BRGM sur les surcotes marines. Participation à des colloques sur le sujet. Ils ont également participé aux Assises Nationales sur les Risques Naturels à Marseille ainsi qu'à la table-ronde « Axe Seine » de l'Ecole urbaine de SciencesPo Paris.
- L'ORMES a également valorisé des actions collectives par la parution et diffusion de flyers rappelant la signification des sirènes correspondant au signal d'alerte et rappelant les réflexes à adopter en cas d'accidents majeurs. Le plan familial de mise en sûreté a été mis à jour et un premier test a été effectué auprès des classes du collège Gustave Courbet à Gonfreville l'Orcher.
- Le site internet de l'ORMES a été modernisé et actualisé.
- L'ORMES a participé aux forums « ta santé, ta planète » afin de sensibiliser les collégiens et lycéens aux questions de risques majeurs.

Le Président remercie Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour la présentation du rapport d'activités 2016 et demande si celui-ci soulève des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la deuxième résolution :

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 20 novembre 2017, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2016, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'association et adopté par son conseil d'administration dans sa séance du 16 octobre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Rapport financier 2016

Le **Président** invite Monsieur HAAS, trésorier de l'ORMES à présenter le rapport financier de l'exercice 2016.

Monsieur HAAS présente le compte d'exploitation de l'association pour l'exercice 2016.

COMPTE D'EXPLOITATION 2016

	2015		2016	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	46 500,00 €		43 500,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		100,00 €	
Cotisations à recevoir	- €		- €	
TOTAL	120 500,00 €		117 500,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	4,04 €		1,65 €	
Intérêts du compte sur livret	1 727,43 €		1 304,24 €	
TOTAL	1 731,47 €	0,00 €	1 305,89 €	0,00 €
TOTAL DES PRODUITS	122 231,47 €		118 805,89 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		55 770,68 €		49 271,46 €
Honoraires		5 776,00 €		5 160,00 €
Fournitures de bureau		1 170,37 €		550,52 €
Frais de télécommunications		1 622,98 €		1 609,14 €
Frais de reproduction		6 634,32 €		6 616,88 €
Frais postaux		1 239,08 €		947,79 €
Gestion bancaire par Internet / Frais bancaire		132,70 €		132,84 €
Charges locatives		102,00 €		102,00 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		818,00 €		773,00 €
Frais de déplacement		58,28 €		12,80 €
Frais divers		409,08 €		474,98 €
Impôts et taxes		236,00 €		162,00 €
Assurances		901,81 €		937,33 €
Créances des exercices antérieurs		- €		- €
Amortissement des immobilisations		559,62 €		389,93 €
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		2 511,10 €		
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	1,82 €		1 465,79 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés	5 428,25 €		3 151,88 €	
TOTAL	5 430,07 €	77 942,02 €	4 617,67 €	67 140,67 €
Actions				
Haut Comité Français Défense Civile		67,90 €		306,05 €
Hébergement site Internet		368,58 €		504,00 €
TOTAL		436,48 €		810,05 €
Fonds dédiés				
CIFAL		- €		- €
Gestion collective des risques de l'estuaire		84 212,75 €		48 897,58 €
Evaluation de l'impact des surcotes marines		- €		- €
Reprise Fonds dédiés	84 212,75 €		48 897,58 €	
TOTAL	84 212,75 €	84 212,75 €	48 897,58 €	48 897,58 €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		26,40 €		16 420,12 €
Gestion collective des risques de l'estuaire				4 854,15 €
Charges de fonctionnement / projets		1,82 €		1 465,79 €
TOTAL		28,22 €		22 740,06 €
TOTAL DES CHARGES		72 976,65 €		86 073,11 €
TOTAUX	122 231,47 €	72 976,65 €	118 805,89 €	86 073,11 €

RESULTAT EXERCICE		49 254,82 €		32 732,78 €
-------------------	--	-------------	--	-------------

Gestion des Fonds dédiés	Solde au 31/12/2015	Ajustements 2016	Opérations 2016	Charges de fonctionnement 2016	Solde au 31/12/2016
CIFAL	14 236,61 €	- 14 236,61 €	- €	- €	- €
Gestion collective des risques de l'estuaire	14 660,97 €	34 236,61 €	- 45 745,70 €	- 3 151,88 €	0,00 €
Evaluation de l'impact des surcotes marines	23 796,27 €	- 20 000,00 €	- €	- €	3 796,27 €
TOTAL Fonds dédiés	52 693,85 €	- €	-45 745,70 €	- 3 151,88 €	3 796,27 €

Le Président remercie Monsieur HAAS et donne la parole à Monsieur PACCOUD du KPMG, commissaire aux comptes de l'ORMES.

4. Rapport des commissaires aux comptes

Monsieur Bruno PACCOUD certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de l'association. Il revient sur le sujet des fonds dédiés évoqués par Monsieur HAAS, en constatant que ceux-ci sont quasiment épuisés. Il précise que si l'ensemble des missions sont terminées, il faudrait faire un point concernant la somme restante soit 3 796,00 €.

5. Approbation de l'exercice clos

Suite à l'exposé de ces différents rapports, conformément à l'article 25 des statuts de l'Association, et aucune intervention n'étant sollicitée, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la troisième résolution :

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 20 novembre 2017, après en avoir délibéré, donne quitus pour leur gestion de l'exercice 2016 aux administrateurs et au trésorier de l'association et approuve l'affectation du résultat 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Évolution de l'ORMES

Le Président invite Monsieur Jean-Louis MIGNARD à présenter les évolutions de l'association.

Le PPRT est passé de la phase de conception à la phase opérationnelle. Depuis, les différentes conventions financières qui préside à l'exécution de ce PPRT sont en cours de signature. La mise en œuvre concernant les mesures de protection des habitations est attribuée à la CODAH et celle relative aux activités économiques, à l'association SYNERZIP-LH. De ce fait, il a été proposé que l'ORMES conserve et développe une mission générale de coordination et d'information face aux risques majeurs. Mais également qu'elle continue à travailler sur la communication du territoire en produisant et diffusant une information préventive sur les risques et en poursuivant la diffusion du PFMS. L'ORMES a également comme mission de porter l'image d'un territoire organisé face aux risques au travers de formations, de colloques...

Une collaboration entre l'ORMES et SYNERZIP-LH est mise en place. Celle-ci a pour principe de capitaliser sur la marque ORMES, identifiée pour porter l'image d'un territoire organisé face aux risques technologiques et de partager le savoir-faire de l'ORMES. Le travail fait, doit pouvoir être utilisé dans la mise en œuvre du PPRT (ex : contenu de l'atlas des risques) et aussi permettre de capitaliser sur les synergies ORMES et SYNERZIP-LH afin d'assurer un pilotage et une coordination de différentes actions de communication encore plus efficaces. Par conséquent, l'association est désormais localisée dans les locaux de la CCI Seine-Estuaire au sein de l'association SYNERZIP-LH. Le poste d'assistante de direction demeure quant à lui à la charge financière et administrative de l'ORMES.

L'ORMES dispose également d'autres missions telles que : l'animation du réseau, la veille événementielle et documentaire, le suivi administratif et comptable.

Le Président remercie Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour avoir présenté les évolutions de l'association.

7. Programme d'actions 2017

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour présenter le programme d'actions 2017 :

Monsieur Jean-Louis MIGNARD commente le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D' ACTIONS 2017

Programme d'actions	Conditions de mise en œuvre
<p>Gestion collective des risques technologiques</p>	<p>❖ Mise en œuvre du PPRT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des différents comités pilotés par les services de l'Etat (habitat, activités économiques) ❖ Participation aux travaux de la Commission de Suivi de Site (CSS) et du SPPPJ <p>❖ 3 actions qui anticipent la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRU) du Territoire à Risque Inondation d'importance nationale du Havre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une action formation avec une première session de sensibilisation sur le thème « inondations- submersions et intempéries » réalisée avec ENEDIS et le GPMH afin de sensibiliser des correspondants communaux pour 11 communes sur les problématiques d'inondation et de réseaux enterrés (mars 2017) ; 2) Poursuite des études d'aléa sur les submersions marines de Sainte-Adresse à Tancarville . La première phase d'études réalisées en collaboration avec les services de l'Etat est achevée. Nous sommes actuellement dans la phase 2. Phase 2 : Définition de l'aléa de submersion marine pour différentes occurrences et réalisation des cartographies qui s'inscrivent dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Littoral (PPRL) submersion marine prescrit par le Préfet. 3) Déploiement par la collectivité d'un plan d'action visant à la mise en place de clapets anti-retour. Ce type de dispositif vient d'être mis en service sur l'exutoire pluvial situé Quai Renault, quartier St Nicolas afin d'éviter les remontées d'eau de mer en cas de grande marée et de de surcotes marine et les débordements des réseaux en cas d'épisodes de pluies soutenues.
<p>Commission « surcotes marines »</p>	<p>❖ 2 événements nationaux et 1 événement international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux Rencontres de l'ingénierie territoriale en juin 2017 au Havre sur le thème « résilience et territoire » organisées par l'Association française des ingénieurs territoriaux et par le Centre National de formation de la Fonction publique territoriale - Participation au Colloque national « Risques et résilience des territoires » du ministère de la transition écologique et solidaire et de la Société Hydrotechnique de France – table ronde à l'Ecole des Ponts – Marne-la-vallée - Participation à la session « agir » organisé par l'agence française de biodiversité au pavillon français de la COP 23 à Bonn. Novembre 2017
<p>Valorisation du territoire autour de la résilience du territoire</p>	<p>❖ Développement de l'information aux populations résidentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 50 000 exemplaires du Plan familial de mise en sûreté personnalisé avec la préfecture de Seine-Maritime « je me protège en famille »
<p>Information préventive</p>	<p>❖ Développement de l'information aux populations résidentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 50 000 exemplaires du Plan familial de mise en sûreté personnalisé avec la préfecture de Seine-Maritime « je me protège en famille »

Le **Président** remercie Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour sa présentation du programme d'actions 2017 et demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Aucune observation particulière n'étant formulée, le Président soumet à l'assemblée Générale Ordinaire la quatrième résolution :

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 20 novembre 2017, après en avoir délibéré, adopte le programme d'actions pour l'année 2017, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'Association et adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 16 octobre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Présentation du budget prévisionnel 2017

Le **Président** transmet la parole à Monsieur HAAS pour la présentation du budget prévisionnel 2017.

Monsieur François HAAS commente le tableau ci-dessous :

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

	2016		2017		ARRÊTÉ AU 31/10/17		PROJECTION AU 31/12/17	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation								
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €		70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs								
Entreprises à risques	46 500,00 €		- €					
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €		3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		- €					
SYNERZIP			35 000,00 €				35 000,00 €	
Produits financiers								
Gain de change ou de conversion			- €		- €		- €	
Intérêts du compte sur livret			- €		- €		- €	
TOTAL	120 500,00 €		108 900,00 €		73 800,00 €		108 900,00 €	
Charges d'exploitation								
Salaires, Traitement et Charges sociales		65 000,00 €		62 000,00 €		27 759,70 €		35 347,60 €
Honoraires		5 600,00 €		5 200,00 €		7 735,20 €		7 860,00 €
Fournitures de bureau		1 500,00 €		1 000,00 €		- €		- €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		1 700,00 €		1 861,18 €		1 943,98 €
Site Web-ORMES		1 000,00 €		800,00 €		2 160,00 €		2 160,00 €
Frais de reproduction		7 500,00 €		7 000,00 €		6 633,92 €		6 633,92 €
Frais postaux		1 500,00 €		1 300,00 €		219,72 €		219,72 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €		120,78 €		143,22 €
Charges locatives		102,00 €		102,00 €				102,00 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		980,00 €				980,00 €
Frais divers		1 000,00 €		800,00 €		1 359,28 €		1 359,28 €
Impôts et taxes		600,00 €		500,00 €		162,00 €		162,00 €
Assurances		950,00 €		1 000,00 €		916,51 €		916,51 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		1 000,00 €		- €		1 000,00 €
HCFDC				500,00 €		- €		500,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		6 134,00 €		2 500,00 €		- €		2 500,00 €
TOTAL		82 448,00 €		81 532,00 €		48 928,29 €		56 828,23 €
Projets associatifs								
Développement de l'information aux populations résidentes		- €		- €		8 388,82 €		8 388,82 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		- €		26 588,72 €		28 232,72 €
Charges de fonctionnement / projets								
TOTAUX	120 500,00 €	82 448,00 €	108 900,00 €	81 532,00 €	73 800,00 €	83 905,83 €	108 900,00 €	93 449,77 €
Résultat de l'exercice	38 052,00 €		27 368,00 €		- 10 105,83 €		15 450,23 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
Suivi des Fonds dédiés								
Solde au 01/01/2017		Ajustements 2017 à prévoir	Ressources 2017	Dépenses 2017				
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €		3 796,27 €					
Total des fonds dédiés	3 796,27 €	- €	3 796,27 €	- €				

Après cette présentation du budget prévisionnel 2017, le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des observations ou des questions particulières sur ce budget prévisionnel.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le Président soumet à l'assemblée Générale Ordinaire la cinquième résolution :

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 20 novembre 2017, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel 2017, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'Association et adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 16 octobre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses – Clôture

Le Président demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur CHAMPION, représentant de la mairie de Sainneville sur Seine, demande si les mairies auront à leur disposition les brochures évoqués précédemment ?

Monsieur Jean-Louis MIGNARD répond qu'il y a déjà eu une phase de diffusion mais s'il y a besoin d'une phase de diffusion complémentaire, il n'y a pas soucis.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 11h09.

Le Président
Luc LEMONNIER

Le secrétaire Général
Emmanuel LUDOT

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE CESSION OU DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MOBILIERS, MATERIELS INFORMATIQUES ET DE LOGICIELS

Et de leurs droits attachés

Entre les soussignés,

- *L'ORMES*, association ayant son siège social situé au 19 rue Georges Braque - 76600 Le Havre, immatriculé(e) à l'INSEE sous le numéro de SIRET 479 598 393 00029 et représenté(e) par *M. Luc LEMONNIER son Président en exercice*, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommée association cédante, d'une part,

Et,

- *SYNERZIP-LH*, association ayant son siège social situé au 181 quai Frissard BP 1410 – 76067 Le Havre Cedex, immatriculé(e) à l'INSEE sous le numéro de SIRET 818 277 923 00012 et représenté(e) par *M. Olivier CLAVAUD son Président en exercice*, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommée association cessionnaire, d'autre part,

PREAMBULE

Le 16 octobre 2017, une convention de cession ou de mise à disposition gratuite de mobiliers, matériels informatiques et de logiciels est signée entre l'association cédante et l'association cessionnaire afin d'assurer la meilleure synergie possible entre les actions respectives menées par chacune, dans le respect de son propre objet.

Suite à l'évolution des projets, la plateforme SECUREVI ne sera plus développée par l'association cessionnaire.

Il convient donc de mettre fin à son hébergement par l'association cédante sans transfert de celui-ci.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Le contrat d'hébergement de la plateforme SECUREVI ne sera pas cédé par l'association cédante à l'association cessionnaire.

L'association cédante s'engage à résilier le contrat d'hébergement avec le prestataire MEDIACTIVE dans les meilleurs délais.

Article 2

Le présent avenant est conclu avec effet rétroactif au 16 octobre 2017.

Le coût de l'hébergement de la plateforme SECUREVI sera supporté par l'association cédante.

Article 3

Les autres articles de ladite convention demeurent valables et inchangés.

Fait au Havre, le

En deux exemplaires originaux

Le Président de l'ORMES

Le Président de SYNERZIP-LH

M. Luc LEMONNIER

M. Olivier CLAVAUD



Rapport d'activités 2017



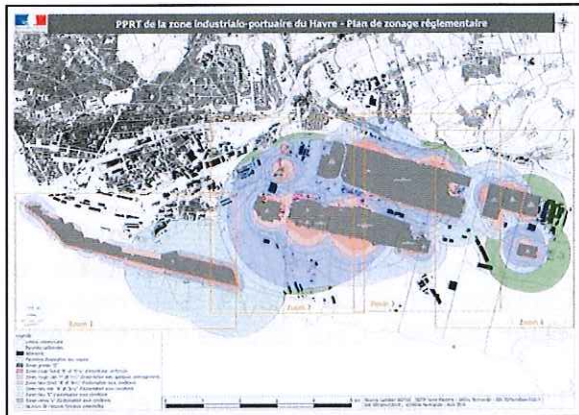
Sommaire

Le contexte 2017	3
Les membres.....	5
Le fonctionnement statutaire	6
Les collaborateurs	7
Les projets	
Les risques industriels en 2017	8
Les « Surcotes Marines »	10
L'information et la communication.....	13
Le Haut Comité Français pour la Défense Civile.....	17
Glossaire	18

L'actualité 2017 dans l'estuaire de la Seine

Les risques technologiques

Après enquête publique, la Préfète a approuvé le PPRT le 17 octobre 2016. Sa mise en œuvre débute avec deux volets principaux : l'Habitat et les Activités économiques.



Pour l'Habitat : En complément du financement à 100% des travaux, une politique d'accompagnement a été mise en place avec la désignation du prestataire INHARI afin de suivre chacun des dossiers des 300 propriétaires visés sur la commune de Gonfreville-l'Orcher principalement et de Rogerville.

Sur le volet des activités économiques, l'ORMES a apporté sa contribution aux travaux de l'association SYNERZIP-LH en vue de mettre en œuvre les mesures organisationnelles du PPRT qui seront mises en place dès 2018.

Extension du réseau de sirènes en 2017 :

Installation de 4 sirènes supplémentaires sur le territoire de la CODAH :

- Sur le plateau : Epouville, Mare au Clerc
- En ville basse du Havre (Port, Graille-Soquence)

Le parc de sirènes de la CODAH et de Caux Estuaire géré par le Centre Intégré de Gestion de l'Alerte compte 36 sirènes dorénavant.

Incidents & accidents relevés en 2017 ayant fait l'objet d'un déclenchement de POI et / ou d'une communication :

- Feu de déchets chez SEDIBEX (04/02/2017)
- Départ de feu sur un chemin de câbles électriques chez ERAMET (07/08/2017)
- Rupture d'une canalisation d'air process chez YARA (02/10/2017)
- Départ d'incendie dans un local technique chez SEDIBEX (24/10/2017)
- Fuite d'un bac contenant des hydrocarbures chez SHMPP (22/12/2017)

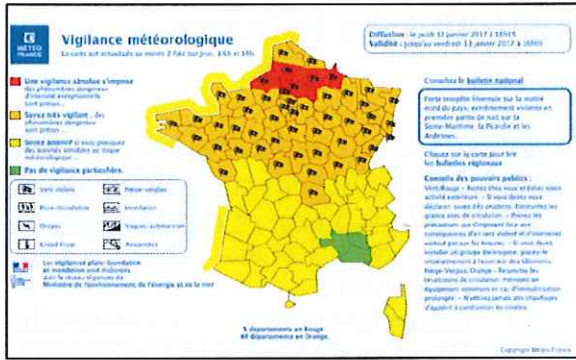
Instruction du Gouvernement du 6/11/2017

relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillances dans les ICPE.

Les risques naturels

Evènements naturels marquants en 2017 :

12 janvier : Tempête EGON, issue d'une dépression de type « explosive » (987.7 hPa), elle a été sous-estimée par les modèles de prévisions (vitesse de déplacement, vitesse des vents) avec des rafales supérieures à 130 km au Havre. Grâce à l'expertise de Météo-France, le passage à la vigilance rouge « vent » a été déclenchée (16h00), mais assez tardivement pour un pic de tempête en soirée.



Cette tempête a engendré de très nombreuses perturbations sur les réseaux aériens (ENEDIS, ORANGE), ferroviaires et routiers. Cette tempête a généré une surcote marine exceptionnelle (1,80 m) au moment critique de la pleine mer pour un niveau d'eau de 9,65 CMH au marégraphe du port du Havre sans générer de dommages liés aux submersions marines.

Des bateaux sur le flanc, des dizaines d'arbres déracinés, des trains bloqués, des toitures arrachées, des véhicules endommagés... La tempête « Egon » et ses vents à décorner les bœufs ont fait un violent passage en Normandie, plongeant une partie de la région dans le noir et entraînant de gros dégâts matériels. Et si aucune victime n'est à déplorer dans la région, les intempéries ont tué une femme dans le Sud-Est.

Le Havre Libre – 14 janvier 2017

Le retour d'expérience mené avec le GPMH et la CODAH sur cet événement a été intégré dans le travail sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux en cours d'instruction.

Un « train » de 3 fortes tempêtes en décembre 2017 : on a observé 3 tempêtes avec des intensités importantes : XANTHOS (10/12/2017, rafales > 140 km/h, surcote exceptionnelle de 1,80 m à basse mer), ANA (11/12/2017) et BRUNO (26/12/2017).



Ce train sera presque complet avec les 2 tempêtes suivantes de CARMEN et d'ELEANOR de début janvier 2018...

Plan de Prévention des Risques Littoraux

L'étude d'aléa submersions marines de Sainte-Adresse à Tancarville est en cours : un groupement de commande a été créé entre l'Etat, le GPMH, Caux Estuaire et la CODAH.

L'ORMES a apporté son expertise et confié ses travaux au bureau d'étude ANTEA chargé de mener les études et d'élaborer le modèle hydro-dynamique en vue d'élaborer le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrit en juillet 2015.

Plan de prévention « Falaise » de la commune de Sainte-Adresse en cours d'instruction.

Les études d'aléas ont permis d'élaborer le zonage qui va permettre d'élaborer le règlement du PPR afin d'être intégré dans le Plan Local d'Urbanisme.

Report de la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) en 2018.

Dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), l'attribution aux intercommunalités de cette compétence obligatoire est reportée en 2018.

Les membres

Les membres fondateurs



Les industriels



SEVESO Seuils Hauts

CARE
CHEVRON ORONITE
CIM
ERAMET
ALKION (ex LBC SOGESTROL)
LUBRIZOL
OMNOVA SOLUTIONS
SHMPP
SIGALNOR
TOTAL
Plateforme Normandie
TOTAL FLUIDES
YARA

SEVESO Seuils Bas

AIR LIQUIDE - SOGIF
PPG COATING

Etablissements générant des risques

EDF
SEREP
SEDIBEX

Autres acteurs économiques

SAFRAN NACELLES

Les communes

Cauville
Deauville
Épouville
Épretot
Étainhus
Fontaine-la-Mallet
Fontenay
Gainneville
Gommerville
Gonfreville-l'Orcher
Graimbouville
Harfleur
Honfleur
La Cerlangue
La Remuée
La Rivière-Saint-Sauveur
Le Havre
Les Trois-Pierres
Manéglise
Mannevillette
Montivilliers

Notre-Dame-du-Bec
Octeville-sur-Mer
Oudalle
Rogerville
Rolleville
Sainneville-sur-Seine
Saint-Aubin-Routot
Sainte-Adresse
Saint-Gilles-de-la-Neuille
Saint-Laurent-de-Brévedent
Saint-Martin-du-Manoir
Saint-Romain-de-Colbosc
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Vincent-de-Cramesnil
Sandouville

Le bureau



Président
Luc LEMONNIER

2nd Vice-président
Baptiste MAURAND

Trésorier
François HAAS

1er Vice-président
Didier SANSON

Secrétaire général
Emmanuel LUDOT

Le bureau

CODAH

Luc LEMONNIER,
Maire du Havre,
Président

Alban BRUNEAU,
Maire de Gonfreville-
l'Orcher, Vice-
président en charge
des risques majeurs

Daniel SOUDANT,
Maire de Manéglise,
11^{ème} Vice-président

CAUX-ESTUAIRE

Didier SANSON,
Maire d'Étainhus,
Président

Jacques DELLERIE,
Maire de Sandouville,
Vice-président

Jean-Michel
ARGENTIN, Maire
d'Oudalle

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Seine Estuaire

François HAAS,
Membre associé

Didier LUTZEN,
Conseiller technique

COMMISSION RISQUES INDUSTRIELS DE LA CCI-Seine Estuaire

Olivier CLAUDAUD,
Directeur de
CHEVRON-ORONITE

*Raphaël WIETZKE,
Membre de
commission risque
de la CCIH

GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

Baptiste MAURAND,
Directeur général
adjoint de
l'exploitation

Emmanuel LUDOT,
Directeur de la zone
industriale-portuaire

VILLE DU HAVRE

Jean-Baptiste
GASTINNE, Adjoint
au maire, en charge
de la concertation
publique, de la
qualité de vie, de la
prévention et de la
sécurité

ENTREPRISE NON-GÉNÉRATRICE DE RISQUES

Jean-Marie DUBOS,
Directeur de SAFRAN
NACELLES

UNIVERSITE DU HAVRE

Pascal REGHEM,
Président

Damien OLIVIER,
Professeur des
universités

* Membre du conseil
sortant en 2017

Dates clefs 2017

**Conseil
Administration**
20 février 2017
16 octobre 2017

**Assemblée
Générale
Ordinaire**
20 novembre 2017

Les collaborateurs

Administration et communication

Virginie PAPE

Assistante de Direction

Email :

Virginie.pape@ormes.asso.fr

Téléphone : 02.32.74.86.70

Chargé de mission

Ismahène TOUATI - SEKKAÏ,

(Départ en Février 2017)

Ingénieur, Chargée d'études risques technologiques

Email :

ismahene.touati@ormes.asso.fr

Téléphone : 02.77.61.26.17

Animation des commissions

Jean-Sébastien CHABOCHE

(Départ en Septembre 2017)

Adjoint au DGA Qualité de la Vie – CODAH

Atelier Information Préventive

Email :

jean-sebastien.chaboche@codah.fr

Téléphone : 02.35.22.24.19

Pascal MALLET

Directeur-adjoint de l'Information sur les Risques Majeurs - CODAH

Commission surcotes marines

Email :

pascal.mallet@codah.fr

Téléphone : 02.35.22.25.39

Les risques technologiques en 2017



Prévu par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un outil de gestion du territoire autour des sites SEVESO seuil haut.

Il définit, à proximité des installations dangereuses, des zones géographiques à l'intérieur desquelles l'aménagement futur du territoire est réglementé. Le PPRT permet de résorber les situations d'incompatibilités entre urbanisation existante et installations industrielles, situations difficiles héritées du passé.

Prescrit en 2010, le PPRT du Havre, un des plus grands de France avec 16 installations SEVESO SEUIL HAUT, 5 communes concernées et 250 entreprises dans le périmètre d'aléa PPRT, a été approuvé le 17 octobre 2016 par Madame la préfète de Seine-Maritime.

Dans ce cadre, l'ORMES a participé au groupe de travail pour l'élaboration de la stratégie en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Une stratégie pour un territoire organisé face au PPRT

Cette stratégie vise à trouver les meilleurs équilibres entre la protection des personnes et des biens et le développement du territoire.

Pour ce faire, les services de l'Etat ont décidé de la mise en œuvre de deux groupes techniques visant les volets suivants :

1. Les habitations existantes

Avec la prescription (obligatoire) de travaux de renforcement du bâti de près de 350 logements dont 300 habitations individuelles sur Gonfreville-l'Orcher, Rogerville et Sandouville. La CODAH a mis en place un dispositif d'accompagnement « sur-mesure » des propriétaires afin de faciliter et de massifier les travaux dans des délais maîtrisés.

Des permanences CODAH / Gonfreville-l'Orcher (lundi, mercredi, samedi), de juin à novembre, ont été organisées à Gonfreville-l'Orcher afin de recevoir les ménages concernés et de les informer de la marche à suivre dès 2019.



France Domaine a été sollicité afin d'estimer la valeur des propriétés concernées afin de déterminer l'enveloppe de travaux (10% de la valeur plafonnée à 20 k€).

Le COTECH PPRT HABITAT a invité les organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, FFB) afin d'organiser une sensibilisation et la signature de la Charte par les entreprises intéressées

Le COTECH a invité le CEREMA à venir présenter les guides de diagnostics et de travaux spécifiques aux PPRT.

Le COTECH a établi les conventions de financement et de gestion financière qui ont été complètement signées fin décembre 2017 : Etat, Collectivité, industriels.

2. Les activités économiques existantes

Avec l'application de mesures foncières pour une quarantaine d'activités économiques. Toutefois, selon l'ordonnance du 22 octobre 2015, celles-ci peuvent proposer à l'autorité préfectorale des mesures dites alternatives afin de rester en place. Ces mesures doivent améliorer de manière substantielle le niveau de protection des personnes.

Avec l'obligation pour environ 150 entreprises de mettre en œuvre des mesures organisationnelles visant à la mise en sécurité des personnes en cas d'accident. Cela se traduit dans le plan de mise à l'abri des activités économiques (PMA-AE).

Avec la forte incitation pour toutes ces activités de participer à la gouvernance en matière de sécurité portée par SYNERZIP-LH.

Avec la prise en compte par les collectivités et organismes concernés (CODAH, ville du Havre, ville de Gonfreville-l'Orcher, GPMH) de l'accompagnement des activités dans le cadre d'une relocalisation.

Commission « Surcotes Marines »*



Les acteurs

Activités Portuaires

GPMH
GPMR

Services de l'Etat :

Laboratoire d'Hydraulique Saint-Venant
(CEREMA)
Météo-France

Associations

ORMES
AURH

Autres organismes

GIP Seine Aval
AESN
Université du Havre

Des enjeux importants

- 3 500 bâtiments d'habitation
- 300 bâtiments à enjeux pour le territoire
- 2 000 bâtiments d'activités économiques
- 1 000 réservoirs industriels
- 34 usines à risques du PPI
- Plusieurs centaines de kilomètres de voies ferrées

Rappel des objectifs de l'étude et les résultats 2017

Les objectifs

Développer la résilience du territoire grâce à l'amélioration de la connaissance des risques et la définition d'une stratégie de gestion des risques et de sa mise en œuvre.

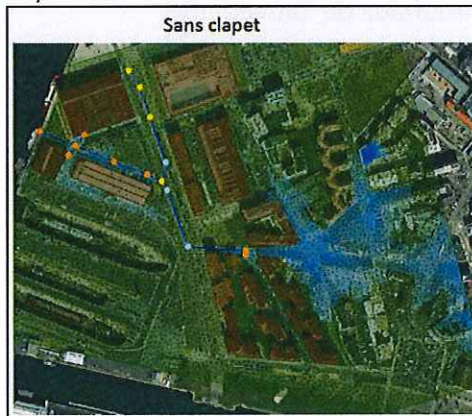
Poursuite de la collaboration avec ENEDIS (Ex ERDF) et le GPMH pour l'étude et la résilience des réseaux aux risques naturels dans le cadre d'un groupe de travail national (Association Française de Prévention des Risques Naturels et Institut de Maîtrise des Risques)

Les principales avancées 2017

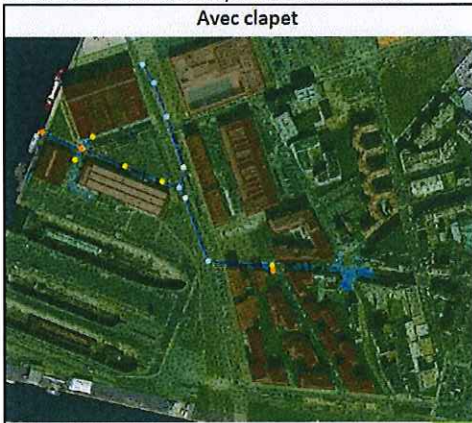
1ère session de formation des Correspondants communaux Inondation-Submersion marine- Intempéries avec ENEDIS, le GPMH et la CODAH : 20 participants pour 11 communes afin de mettre à jour les Plans communaux de sauvegarde (PCS).

Mise en place d'un clapet anti-retour sur le quartier Saint Nicolas avec la CODAH en septembre 2017 à partir de l'étude préliminaire de l'ORMES (Direction Cycle de l'Eau).

Simulation de la concomitance d'une pluie semestrielle et d'une pleine mer avec surcote marine à 10,13 mCMH



Légende : En bleu, les zones susceptibles d'être inondées



Participation à des événements

21 mars 2017 :

A l'invitation du GIP SEINE AVAL à Rouen, l'ORMES est venu présenter « *Le changement climatique et ses impératifs en terme de gestion des risques* » dans le cadre du séminaire de sensibilisation des partenaires technique du GIPSA.



16 mai 2017 :

Invitation à contribuer à la journée de travail de l'Alliance Nationale de recherche pour l'Environnement (ALLENVI) organisée au CNES Paris sur « *Les nouveaux enjeux scientifiques autour des risques et catastrophes* » pour une expression et une analyse prospective des besoins en matière de gestion des risques sur l'estuaire de la Seine.

1er juin 2017 :

Présentation de la gestion des risques de submersions marines aux Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale au Havre

11 octobre 2017 :

Participation à la table-ronde : « La résilience

dans les risques » du colloque Risque, Décision Territoire à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées



10 novembre 2017 :

COP 23 à Bonn,
Pavillon France



A l'invitation de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB)

Perspectives 2018

- Accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Inondation (TRI) du Havre et l'élaboration d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations avec le SMBV et le GPMH.
- Rendu de l'étude « aléas » relative aux submersions marines du PPRL et co-rédaction d'un règlement innovant pour le PPRL PANES en lien étroit avec la SLGRI.
- Une action « formation » avec une deuxième session de sensibilisation sur le thème « inondations-submersions et intempéries » réalisée avec ENEDIS et le GPMH afin de sensibiliser des correspondants communaux de Caux Estuaire pour la première fois et de la CODAH en vue de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde.

L'information et la communication



Médias Sociaux et Gestion des Urgences



Le compte Twitter de l'ORMES est suivi par près de 550 abonnés dont France 3 Normandie, NRJ Le Havre, Le Havre Infos, Honfleur Infos, Le courrier cauchois, Normandie matin, 76 actu, l'INERIS, le HCFDC, le SDIS 14, ENEDIS...

Depuis janvier 2013, l'ORMES est présent sur les médias sociaux notamment avec son compte Twitter @alertestuaire.

Cet outil de communication est alimenté par l'équipe d'astreinte du Centre Intégré de Gestion de l'Alerte et est un relais d'information sur :

- les incidents / accidents majeurs technologiques ou naturels,
- les phénomènes perceptibles,
- le déclenchement de sirènes,
- sur l'actualité de la gestion des risques.

Rétrospective 2017 des risques naturels et technologiques à partir du compte @alertestuaire



Le site Internet

2016 fut l'année de la refonte du site Internet de l'ORMES et l'ouverture du portail « Grand Public ».

Pour rappel, le site comprend 3 onglets de menus :

- L'actualité ;
- L'office ;
- Les membres de l'association ;

et un accès rapide pour reconnaître les risques, identifier les signaux d'alerte, adopter les bons réflexes et se préparer.

En 2017, l'ORMES a poursuivi l'aménagement du site Internet avec la mise en place du fil Twitter @alertestuaire.



La campagne de communication

Le premier objectif de communication grand public est « Etre capable d'interpréter le signal d'alerte et de connaître les consignes associées ».

En 2017, l'ORMES a poursuivi sa campagne de sensibilisation sur les *bons réflexes en cas d'accident industriel*, en diffusant auprès de ses membres :

La **carte individuelle** qui est un document simple, opérationnel qui permettra en cas d'alerte que toute personne puisse reconnaître l'alerte et se mettre en situation d'adopter les bons comportements.

Cette carte individuelle est diffusée dans le cadre d'une démarche cross média :

- par des présentoirs sur les guichets d'accueil en mairie, intercommunalité,...
- avec les bulletins municipaux, le journal de la CODAH, de Caux Estuaire...
- par dématérialisation sur les sites Internet.

Cette carte fait l'objet d'une affiche à apposer dans tous les lieux publics pour ceux qui le souhaitent afin de sensibiliser la population.



Affiche

La brochure « Je me protège en famille », **Plan Familial de Mise en Sécurité** commun avec le Ministère de l'Intérieur.



Tous ces outils ont été présentés auprès de toutes les communes membres et diffusés de manière dématérialisée.

A ce jour, plus de 66 000 cartes individuelles ont été distribuées.

Ces outils de communication sont toujours à votre disposition.



Opération de sensibilisation et d'information des collégiens

En 2017, l'idée d'une démarche pédagogique via le collège était à l'étude.

La commune de Gonfreville-l'Orcher s'est proposée de faire le test auprès du collège Gustave Courbet de la commune si l'éducation nationale en est d'accord.

La 1^{ère} année, il s'agirait de faire une diffusion auprès de tous les élèves de l'établissement et les années suivantes, à l'attention des classes de 6^{ème}.

L'information a été diffusée auprès des 24 classes du collège en session de 30 minutes sur un mois.

Elle s'est articulée autour :

- d'une présentation du service risques majeurs de la ville de Gonfreville-l'Orcher ;
- d'une présentation de la zone SEVESO ;
- d'une présentation des différents dangers sur le territoire de la ville de Gonfreville-l'Orcher ;
- de la diffusion du film « Alerte dans l'estuaire » ;

- d'un débat avec les collégiens (questions/réponses).

Les collégiens ont reçu une valisette comprenant des fiches protocoles et le quizz de l'ORMES qui était à remplir par les familles et à retourner à l'établissement au bout de 15 jours.

La ville de Gonfreville-l'Orcher doit présenter son retour d'expérience au cours du premier semestre 2018.

Selon ce retour, la question de l'extension de la démarche auprès des 28 autres collèges du territoire de l'ORMES sera étudiée en Conseil d'Administration.



Expérimentation pour les classes de 6^e 5^e 4^e 3^e
Année scolaire 2016/2017

Participation aux forums « Ma santé, Parlons-en »

L'ORMES continue sa participation aux forums « Ma santé, Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH pour valoriser l'information préventive sur les risques majeurs.



Pour rappel, ces forums ont pour objectif de promouvoir les comportements favorables à la santé et à la prévention.

Constitués d'ateliers de sensibilisation et d'information sur les différents risques, proposés par les partenaires associés, ils permettront à l'étudiant de se rendre acteur de sa santé et de sa sécurité.

Le stand de l'ORMES s'articule autour :

- d'un questionnaire sur les risques majeurs ;
- d'un échange avec les étudiants ;
- de la diffusion de la carte individuelle ;
- d'une invitation à se rendre sur le site de l'ORMES pour :
 - o visionner le film « Alerte dans l'estuaire » ;
 - o écouter les sons d'essai, d'alerte et de fin d'alerte ;
 - o compléter le PFMS en famille.

En 2017, 10 forums ont été organisés, accueillant au total 3 291 jeunes. L'ORMES a participé à 7 de ces forums.

Le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) « Analyse des risques et menaces »

Visite de la session nationale

Le 11 décembre 2017, l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) et SYNERZIP-LH ont accueilli à la CCI Seine-Estuaire la promotion 2017 du Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) composée d'une dizaine d'auditeurs du Master 2 « Responsable de plan de continuité d'activité et de gestion de crise » dans lequel s'inscrit la session nationale « Analyse des risques et menaces ».

La matinée a débuté par la visite du bâtiment d'exploitation du Pont de Normandie. Un circuit en car commenté a permis de découvrir la Zone Industrielle et Portuaire du Havre, les installations de Port 2000 et le Terminal Croisière.

L'après-midi s'est poursuivi par les présentations suivantes :

- l'organisation des acteurs de la gestion collective face aux risques majeurs : les collectivités locales (CODAH) et les acteurs économiques (SYNERZIP-LH) ;
- la gestion des submersions marines sur l'estuaire de la Seine et la gestion du risque inondation mise en œuvre par la CODAH ;
- la problématique de sécurité partagée par les acteurs économiques.

Dans un second temps, une table ronde a été organisée et animée par Monsieur Jean-Michel

VILLEVAL, délégué général de l'association SYNERZIP-LH, sur le thème « une vision globale de la sécurité, un atout pour le territoire estuarien et son développement » avec la participation de :

- Monsieur Serge MARIGLIANO, agent de Sûreté Portuaire au GPMH ;
- Monsieur Pascal MALLET, directeur adjoint à la DIRM de la CODAH ;
- Monsieur David AUDOIN du SDIS 76 ;
- Monsieur Gildas MORVAN de LUBRIZOL ;
- Monsieur Olivier CLAVAUD, président de l'association SYNERZIP-LH et directeur du site Chevron Oronite ;
- Monsieur Laurent MAYOR, responsable du Département Incendie et Sécurité, TOTAL Plateforme de Normandie ;
- Monsieur Emmanuel HAUCHARD, directeur adjoint délégué à la direction « Cycle de l'eau » de la CODAH.



Glossaire

AESN

Agence de l'eau Seine Normandie

AURH

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine

CCI Seine Estuaire

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

CEREMA

Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

GIGNALE

Centre Intégré de Gestion de l'Alerte de l'Estuaire de la Seine

CODAH

Communauté de l'Agglomération Havraise

CCRI-CCIH

Commission Risque Industriel de la CCIH

DIRM

Direction pour l'Information sur les Risques Majeurs (CODAH)

GIP

Groupement d'Intérêt Public

GIP SA

Groupement d'Intérêt Public Seine Aval

GPMH

Grand Port Maritime du Havre

Gemapi

Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

GPMR

Grand Port Maritime de Rouen

HCFDC

Haut Comité Français pour la Défense Civile

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IP

Information Préventive

ORMES

Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine

PFMS

Plan Familial de Mise en Sécurité

PMA

Plan de Mise à l'Abri

PMA-AE

Plan de Mise à l'Abri des Activités Economiques

POI

Plan d'Opération Interne

PPI

Plan Particulier d'Intervention

PPR

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

PPRL

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRT

Plan de Prévention des Risques Technologiques

SHOM

Service Hydrographique et Océanique de la Marine

SLGRI

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SMBV

Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux

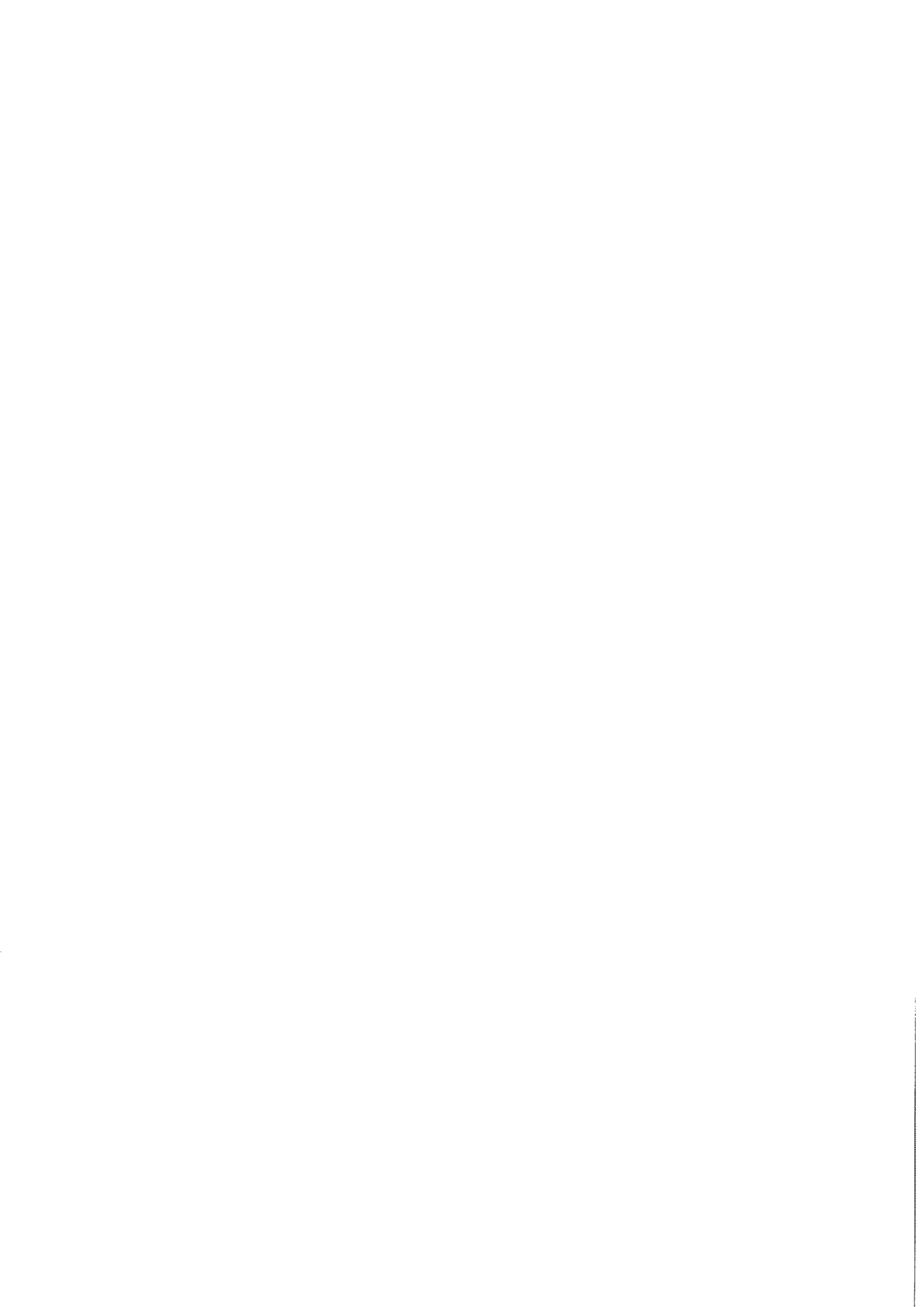
TRI

Territoires à Risques Importants d'inondation

ZIP

Zone d'activités Industrielles et Portuaires

Notes



COMPTE D'EXPLOITATION 2017

	2016		2017	
	Recettes	Dépenes	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	43 500,00 €		35 000,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		- €	
Cotisations à recevoir	- €			
TOTAL	117 500,00 €		108 900,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	1,65 €			2,10 €
Intérêts du compte sur livret	1 304,24 €		772,08 €	
TOTAL	1 305,89 €	- €	772,08 €	2,10 €
TOTAL DES PRODUITS	118 805,89 €		109 669,98 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		49 271,46 €		67 317,91 €
Honoraires		5 160,00 €		8 019,20 €
Fournitures de bureau		550,52 €		- €
Frais de télécommunications		1 609,14 €		1 439,98 €
Frais de reproduction		6 616,88 €		6 760,04 €
Frais postaux		947,79 €		826,22 €
Gestion bancaire par Internet / Frais bancaire		132,84 €		143,84 €
Charges locatives		102,00 €		71,21 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		773,00 €		712,32 €
Frais de déplacement		12,80 €		- €
Frais divers		474,98 €		542,88 €
Impôts et taxes		162,00 €		33,00 €
Assurances		937,33 €		923,78 €
Déménagement		- €		763,00 €
Amortissement des immobilisations		389,93 €		266,03 €
Provisions pour risques				45 335,00 €
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	1 465,79 €		1 406,44 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés	3 151,88 €		- €	
TOTAL	4 617,67 €	67 140,67 €	1 406,44 €	133 154,41 €
Actions				
Haut Comité Français Défense Civile		306,05 €		143,20 €
Hébergement site Internet		504,00 €		504,00 €
TOTAL		810,05 €		647,20 €
Fonds dédiés				
Gestion collective des risques de l'estuaire		48 897,58 €		- €
Reprise Fonds dédiés	48 897,58 €		- €	
TOTAL	48 897,58 €	48 897,58 €	- €	- €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		16 420,12 €		10 548,82 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		4 854,15 €		9 864,00 €
Charges de fonctionnement / projets		1 465,79 €		1 406,44 €
TOTAL		22 740,06 €		21 819,26 €
TOTAL DES CHARGES		86 073,11 €		154 214,43 €
TOTAUX	118 805,89 €	86 073,11 €	109 669,98 €	154 214,43 €
RESULTAT EXERCICE		32 732,78 €		44 544,45 €

Gestion des Fonds dédiés	Solde au 31/12/2016	Ajustements 2017	Opérations 2017	Charges de fonctionnement 2017	Solde au 31/12/2017
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €	- €	- €	- €	3 796,27 €
TOTAL Fonds dédiés	3 796,27 €	- €	- €	- €	3 796,27 €

Bilan Association ORMES

Au: 31/12/2017

EUR

Actif		Exercice			Exercice N-1	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2016	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions, logiciels et droits similaires	2 586,40	2 586,40			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	2 586,40	2 586,40	0,00	0,00	
Actif immobilisé Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Inst. techniques, mat. out. industriels	681,72	681,72			
	Autres immobilisations corporelles	8 759,82	8 404,37	355,45	621,48	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	9 441,54	9 086,09	355,45	621,48	
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participat.					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	460,00		460,00	460,00	
	Total	460,00		460,00	460,00	
Total I		12 487,94	11 672,49	815,45	1 081,48	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
	Créances(3)	Avces et acptes versés sur commandes				
		Créances usagers et comptes rattachés	608,66		608,66	50,66
		Autres créances				
		Total	608,66		608,66	50,66
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement						
Instrument de trésorerie						
Disponibilités		166 094,77		166 094,77	161 737,20	
	Charges constatées d'avance (4)	1 189,33		1 189,33	984,30	
	Total II	167 892,76		167 892,76	162 772,16	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		180 380,70	11 672,49	168 708,21	163 853,64	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Bilan

Association ORMES

Au: 31/12/2017

EUR

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice N-1
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves statutaire	20 000,00	20 000,00
	Autres réserves (projets associatifs)	126 065,07	93 332,29
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-44 544,45	32 732,78
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
Total		I	101 520,62
		146 065,07	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	45 335,00	
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	3 796,27	3 796,27
Total		II	49 131,27
		3 796,27	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 644,33	4 670,73
	Dettes fiscales et sociales	12 411,99	9 321,57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)			
Total		III	18 056,32
		13 992,30	
Ecart de conversion passif		IV	
Total du passif (I+II+III+IV)		168 708,21	163 853,64
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Compte de résultat Association ORMES

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

EUR

		Exercice	Exercice N-1
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue { Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exploitation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions (et amortissement), transferts de charges	12 986,38	9 514,92
	Cotisations	108 900,00	117 500,00
	Autres produits (1)		
Total des produits d'exploitation	I 121 886,38	127 014,92	
Charges d'exploitation	Marchandises { Achats Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variation de stocks	22 852,06	29 364,37
	Autres achats et charges externes (2)	18 363,63	15 071,08
	Impôts, taxes et versements assimilés	437,18	453,61
	Salaires et traitements	61 398,61	71 506,35
	Charges sociales	18 515,30	27 538,27
	Dotations - sur immobilisations { amortissements provisions	266,03	389,93
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant : provisions		
	- pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
Autres charges			
Total des charges d'exploitation	II 121 832,81	144 323,61	
Résultat d'exploitation	(I-II) 53,57	-17 308,69	
Opér. Com. mun	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immo		
	Autres intérêts et produits assimilés	769,98	1 305,89
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	V 769,98	1 305,89	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI 0	0	
Résultat financier	(V-VI) 769,98	1 305,89	
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI) 823,55	-16 002,80	
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail	mobilier		
	immobilier		

Compte de résultat (suite)

Association ORMES

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017

Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

EUR

		Exercice	Exercice N-1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 335,00	
	Total des charges exceptionnelles VIII	45 335,00	0,00
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-45 335,00	0,00
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	33,00	162,00
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		48 897,58
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		122 656,36	177 218,39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		167 200,81	144 485,61
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-44 544,45	32 732,78
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE**

**Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2017**

SOMMAIRE

1. <u>Faits majeurs de l'exercice</u>	3
1.1. Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2. Evènements significatifs	3
2. <u>Informations relatives au bilan</u>	4
2.1 Bilan actif	4
2.1.1 Tableau des immobilisations	4
2.1.2 Tableau des amortissements	4
2.1.3 Immobilisations incorporelles. Mouvements principaux	4
2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	4
2.1.5 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	5
2.1.6 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	5
2.1.7 Immobilisations en cours	5
2.1.8 Immobilisations financière	5
2.1.9 Autres créances	5
2.1.10 Disponibilités	5
2.1.11 Charges constatées d'avance	6
2.2 Bilan passif	6
2.2.1 Réserve statutaire	6
2.2.2 Autres Réserves	6
2.2.3 Autres dettes – Classement par échéance	6
2.2.4 Provisions pour risques	6
2.2.5 Fonds dédiés	7
3 <u>Informations relatives au compte de résultat</u>	7
3.1 Evaluation des contributions volontaires en nature	7
3.2 Rémunération des 3 plus hauts dirigeants	8
3.3 Salaires, traitements et charges sociales	8
3.3.1 Provision congés payés	8
3.3.2 Indemnité de départ en retraite	8

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

1.2 Evènements significatifs

Le 18 septembre 2017, l'association a déménagé dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-Estuaire au sein de l'association SYNERZIP-LH.

Au cours de l'exercice 2017, l'ORMES a continué son travail sur les projets suivants :

- dans le cadre de l'atelier de l'Information Préventive par la diffusion des outils IP, l'écriture d'un cahier des charges de la formation toxique et la réflexion sur une appli « Alerte Risques » ;
- dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des risques Littoraux de la Plaine Alluviale Nord de la Seine (PANES), l'ORMES est associé à l'étude des aléas « submersions marines » confiée au bureau d'étude ANTEA. Il s'agit de mener une étude préliminaire de l'estuaire de la Seine, pour ensuite construire un modèle hydraulique de submersion marine associé à la combinaison de grandes marées et de tempêtes. Cette étude tient compte de l'impact éventuel du réchauffement climatique. Ce travail vise à cartographier les zones inondées, les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour définir des zonages réglementaires de prévention des risques. L'ORMES apporte son expertise sur ces phénomènes complexes qu'elle a déjà étudié dans le cadre de la Commission « surcotes marines ».

Au cours de l'exercice 2017, il y a eu des mouvements de personnel.

- En février 2017, l'ORMES a licencié l'ingénieure « Risques Technologiques » suite à la fin de son CDI de chantier et à la non possibilité de reclassement au sein de l'association.
- En août 2017, Madame Cristina BRAGA MOREIRA a été recrutée en CDD pour remplacer Madame Virginie PAPE, assistante de direction pendant son congé maternité.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 586,00 €			2 586,00 €
Immobilisations corporelles	10 965,00 €		1 522,74 €	9 442,26 €
Immobilisations financières	460,00 €			460,00 €
TOTAL	14 011,00 €		1 522,74 €	12 488,26 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 586,00 €			2 586,00 €
Immobilisations corporelles	10 343,00 €	266,00 €	1 522,74 €	9 086,26 €
TOTAL	12 930,00 €	266,00 €	1 522,74 €	11 672,26 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles. Mouvements principaux

Sur l'exercice 2017, aucun mouvement n'est intervenu concernant les immobilisations incorporelles.

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Nom de domaine	Linéaire	5 ans
Logiciels de PAO	Linéaire	3 ans

2.1.5 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Sur l'exercice 2017, des immobilisations corporelles ont été cédées à titre gratuit suite à la signature d'une convention entre l'ORMES et l'association SYNERZIP-LH.

2.1.6 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Plieuse automatique	Linéaire	10 ans
Poste informatique – Assistante de com.	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Enregistreur numérique	Linéaire	3 ans
Poste informatique – Assistante de dir. 2	Linéaire	3 ans
2 PC portables	Linéaire	3 ans
Badgeuse	Linéaire	3 ans
Tour poste administratif	Linéaire	3 ans

2.1.7 Immobilisations en cours

Il n'y a pas d'immobilisation en cours au 31 décembre 2017.

2.1.8 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières s'élèvent à 460,00 € et correspondent au dépôt de garantie à LA POSTE pour l'installation et l'utilisation d'une machine à affranchir.

2.1.9 Autres créances

Une créance de 608,66 € correspondant à des avoirs de fournisseurs, restant due au 31 décembre 2017.

2.1.10 Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2017 s'élèvent à 166 094,77 € correspondant au solde du compte courant à hauteur de 59 292,11 €, au solde du compte sur livret à hauteur de 21 596,41 €, au solde du compte Livret A à hauteur de 85 206,25 €.

2.1.11 Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2017, elles s'élèvent à 1 189,33 €.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Réserve statutaire

Conformément à l'article 12 des statuts, l'association doit constituer un fonds de réserve. Le fonds de réserve statutaire s'élève à 20 000,00 € au 31 décembre 2017.

2.2.2 Autres réserves

Au 31 décembre 2017, les projets associatifs s'élèvent à 126 065,07 €. Ces projets associatifs se décomposent de la manière suivante :

<u>Projets associatifs</u>	
Développement de l'information aux populations résidentes	12 448,54 €
Gestion Collective des Risques	10 311,40 €
Fonds non alloués	103 305,13 €
TOTAL Projets Associatifs	126 065,07 €

2.2.3 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an. Elles sont essentiellement composées des dettes sociales pour 12 378,99 €, des impôts dus pour 33,00 €, des factures non parvenues au 31 décembre 2017 pour 4 520,00 € et des dettes fournisseurs pour 1 124,33 €.

2.2.4 Provisions pour risques

Au 31 décembre 2017, une provision pour risques d'un montant de 45 335,00 € a été constituée suite à un contentieux en cours avec une ancienne salariée.

2.2.5 Fonds dédiés

Au 31 décembre 2017, les fonds dédiés s'élèvent à 3 796,27 €.
Ces fonds dédiés se décomposent de la manière suivante :

Fonds dédiés	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Surcotes marines	3 796,27 €			3 796,27 €
TOTAL	3 796,27 €			3 796,27 €

En cas de subventions non entièrement utilisées durant l'exercice, le montant restant disponible est dédié au compte de charges 689400 « engagements à réaliser sur subventions attribuées » par le crédit du compte passif 194 « fonds dédiés sur subventions de fonctionnement ».

Au cours de l'exercice suivant, au fur et à mesure de la réalisation des engagements, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits par le crédit du compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Evaluation des contributions volontaires en nature

Depuis le 5 février 2007, il y a une convention de mise à disposition d'un bureau, situé dans les locaux de l'Hôtel d'Agglomération, 19 rue Georges Braque, à titre gratuit, avec la CODAH.

Cette mise à disposition n'a fait l'objet d'aucune valorisation dans la convention signée le 10 avril 2007. Par ailleurs, l'association versera à la CODAH une somme annuelle, à terme échu, de 102,00 € représentant les charges de chauffage, eau et électricité.

Depuis janvier 2009, il y a une convention de mise à disposition de véhicules CODAH. Par ailleurs, l'association versera à la CODAH une somme annuelle, à terme échu, de 773,00 € représentant les charges de carburant, d'entretien et d'assurance.

Suite au déménagement de l'association, les sommes annuelles versées, à terme échu, ont été calculées au prorata de la durée d'occupation sur l'année 2017 soit 71,21 € pour les charges de chauffage, eau et électricité et 712,32 € pour les charges de carburant, d'entretien et d'assurance.

3.2 Rémunération des 3 plus hauts dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versée aux cinq plus haut dirigeants (bureau de l'association) en 2017.

3.3 Salaires, traitements et charges sociales

3.3.1 Provision congés payés

La méthode du 10^{ème} a été appliquée aux salaires annuels des employés. L'estimation de la provision des congés payés au 31 décembre 2017 s'élève à 7 355,46 € charges comprises.

3.3.2 Indemnité de départ en retraite

Au 31 décembre 2017, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Programme d'actions	Conditions de mise en oeuvre
Gestion collective des risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en oeuvre du PPRT : <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des différents comités pilotés par les services de l'État (habitat, activités économiques) ❖ Participation aux travaux de la Commission de Suivi de Site (CSS)
Commission « surcotes marines »	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 3 actions sont en cours de développement : <ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagnement de la mise en oeuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Inondation (TRI) du Havre et l'élaboration d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations avec le SMBV et le GPMH 2) Une action « formation » avec une deuxième session de sensibilisation sur le thème « inondations-submersions et intempéries » réalisée avec ENEDIS et le GPMH afin de sensibiliser des correspondants communaux de Caux Estuaire pour la première fois et de la CODAH en vue de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde 3) Poursuite des études sur les submersions marines. Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Plaine Alluviale Nord de l'Estuaire de la Seine (PPRL PANES), la première phase d'études réalisées en collaboration avec les services de l'Etat est achevée. Nous sommes actuellement dans la phase d'élaboration et de calibrage d'un modèle hydrodynamique afin de produire les cartographies d'aléa afin d'anticiper la mise en oeuvre des mesures adaptées. Les résultats seront disponibles au 2^{ème} semestre 2018. La prochaine étape concerne la rédaction d'un règlement innovant du PPRL permettant de coupler, aménager les mesures réglementaires à des dispositions de développement du territoire.
Communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement de l'intranet du site Web de l'ORMES ❖ Campagne d'information dans les collèges du territoire de l'ORMES ❖ Participation aux forums « Ma santé – Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	2017		2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		57 800,00 €	
Cotisations des membres actifs	- €		- €	
Entreprises à risques	3 600,00 €		3 600,00 €	
Collectivités	- €		- €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		96 400,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		8 830,00 €
Honoraires avocat				3 000,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		1 200,00 €
Frais de télécommunications + Internet		1 700,00 €		780,00 €
Site Web-ORMES		800,00 €		2 160,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		7 000,00 €
Frais postaux		1 300,00 €		200,00 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
Charges locatives		102,00 €		- €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		- €
Frais divers		800,00 €		700,00 €
Impôts et taxes		500,00 €		200,00 €
Assurances		1 000,00 €		1 000,00 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		500,00 €
HCFDC		500,00 €		300,00 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		5 760,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation.		2 500,00 €		- €
TOTAL	108 900,00 €	81 532,00 €	96 400,00 €	93 780,00 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		2 620,00 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	

Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €

